

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/01/2022

AFFICHEE LE :

27/01/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 27

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

10 FEV. 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 2 février, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DE-SHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Christophe CURTAT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON.

PROCURATIONS : Claude REMUSON à Serge RICCI,

ABSENTS : Claude REMUSON, Chantal HENRY

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° DELIB-2022-001

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 3 :

N° de l'arrêté ou de la décision	Objet de l'arrêté
Arrêté 2021/245	SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

n° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Avenant
MAR21017	Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires – Lot 11 Produits laitiers et ovo-produits	TRANSGOURMET	Remplacement de produits sans incidence financière
MAR19-21785 (SPLA Caen Presqu'île)	Dépollution des sols de la ZAC Valleuil	APAVE NORD-OUEST	Modification du BPU afin d'ajouter des prestations non prévues initialement mais sans incidence financière

- Conformément à l'article L. 2122-22, 6° :

N° de sinistre	Objet des indemnités de sinistre acceptées	Montant de l'indemnité
	RAS	

- Conformément à l'article L. 2122-22, 7 :

N° de l'arrêté ou de la décision	Objet de l'arrêté
Arrêté 2021/232	REGIE D'AVANCE MENUES DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES
Arrêté 2022/09	SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DU POLE SOCIAL DE LA VILLE DE MONDEVILLE
Arrêté 2022/10	CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AU FOYER CLAIR SOLEIL MODIFICATION DE LA DECISION DU 05/12/2001
Arrêté 2022/12	CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES A LA MEDIATHEQUE MODIFICATION DE LA DECISION 2015/142
Arrêté 2022/14	CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES POUR LE CENTRE SOCIO-CULTUREL MODIFICATION DE L'ARRETE 2018/121 DU 09/07/2018

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 15 décembre 2021				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
RAS				

- Conformément à l'article L. 2122-22-20 :

N° de l'arrêté ou de la décision	Objet de l'arrêté
Arrêté 2021/244	SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Par conséquent,

VU l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE

- **PREND ACTE** de cette information.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT